



BAC PROFESSIONNEL

Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (BAC PRO – CGEH)

En alternance

Durée

2 à 3 ans

Durée en centre de formation :
1330 h ou 1855 heures.

Durée des périodes en entreprise : classe de seconde : 32 semaines, classe de première ou de terminale : 28 semaines.

Dates

Septembre - juin

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
Unité Formation Apprentissage
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Le travail et les métiers

Dans le secteur des entreprises de loisirs et de compétitions

Responsable d'entreprise équestre : chef d'entreprise qui met en œuvre des prestations de services pour des clients. Chargé de l'entretien et de la préparation physique et mentale d'un cheval.

Responsable d'écurie : Organise, commande, surveille, participe au travail de l'écurie. Veille au bon état des chevaux, distribue la nourriture, prodigue les soins.

Groom : Travail dans une écurie de compétition, il a la responsabilité des soins quotidiens aux chevaux, de l'organisation des déplacements pour les concours. Accompagne le cavalier en concours, gère l'organisation du séjour en fonction des épreuves. Participe à l'entraînement des chevaux.

Poursuite d'études

- en BTSA : ACSE, DATR, GPN, Productions animales.
- en Certificat de Spécialisation éducation et travail des jeunes équidés.

Les objectifs pédagogiques – « Être capable de ... »

- ◆ C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- ◆ C2 Débattre à l'ère de la mondialisation
- ◆ C3 Développer son identité culturelle
- ◆ C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- ◆ C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques
- ◆ C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité
- ◆ C7- Communiquer en situation professionnelle
- ◆ C8- Caractériser le contexte des activités hippiques
- ◆ C9- Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable
- ◆ C10- Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal
- ◆ C11- Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal
- ◆ C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : LA NATUROPATHIE EQUINE, METTRE EN AVANT LE MAP SUR LA NATUROPATHIE EQUINE.

Le public concerné et mode de financement

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus, possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3^{ème} générale (uniquement en contrat d'apprentissage)

Mode de financement : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Les prérequis et conditions d'admission

Accès en classe de seconde : Après la classe de 3^{ème}.

Accès en classe de 1^{ère} : après la classe de seconde.

Etre reconnu apte par la médecine du travail,

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus,

Possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3^{ème} générale,

De préférence avoir un niveau galop 5 en entrée en seconde, et avoir un niveau galop 6 en fin de seconde et le galop 7 à l'entrée en terminale.

Signer un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec une entreprise habilitée (écuries de propriétaires, écoles d'équitation, centre équestre, ferme équestre, clubs).

Conditions d'accès :

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature.

Contact : Jessica RONCO
jessica.ronco@educagri.fr

Mis à jour :
Oct 2024



Modalités pédagogiques

Tout au long de sa formation, l'apprenti va avoir des semaines de travail en entreprise en alternance avec des semaines de présence à l'UFA (15 semaines/an en classe de seconde, 19 semaines/an en classes de 1ère et Terminale).

Contenu de la formation

Les pratiques professionnelles :

Pilotage de l'entreprise : prévision et suivi de trésorerie. Analyse des résultats techniques et économiques. Elaboration de projets. Prise de décisions d'ajustement ou de réalisation de projet.

Mise en marché de prestations : Prospection clients et prestations. Promotion des prestations. Communication avec la clientèle. Commercialisation des prestations.

Organisation du travail : Planification du travail. Encadrement de la main d'œuvre.

Gestion d'une cavalerie : Conduite de l'alimentation et suivi des prairies. Surveillance et soins des équidés. Maintenance des bâtiments, installations et matériels.

Travail des équidés : Débourageage des jeunes équidés. Travail des équidés. Transport des équidés. Sorties en compétitions.

Formation théorique :

525h en 1^{ère} année (classe de seconde)

675h en 2^{ème} année (classe de 1^{ère})

675h en 3^{ème} année (classe de terminale)

MODULES GENERAUX		MODULES PROFESSIONNELS	
CLASSE DE SECONDE			
EG1	Français/socio culturel/histoire géo	EP1	Economie
EG2	Anglais	EP2	Zootéchnie
EG3	Education physique et sportive	EP3	Zootéchnie/équitation/agroéquipement
EG4	Maths/physique chimie/informatique		
CLASSE DE PREMIERE ET TERMINALE			
MG1	MG1 Biologie- Ecologie / Physique Chimie / Mathématiques / TIM	MP1	Pilotage de l'entreprise hippique
MG2	MG2 Documentation / histoire-Géo- EMC /Lettre	MP2	Filière équine
MG3	MG3 Anglais/ ESC /Lettre	MP3	Gestion de l'entreprise hippique
MG4	MG4 EPS / ESC / Histoire-Géo- EMC	MP4	Zootéchnie hippologie
		MP5	Gestion d'une cavalerie et des prairies associées
		MP6	Travail du cheval
		MP7	Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l'entreprise hippique
		MAP	Module d'Adaptation Professionnelle Etude de productions céréalières

Evaluations

L'examen comprend des épreuves évaluées par des contrôles en cours de formation (CCF) en classes de 1ère et de terminale et des épreuves ponctuelles terminales se déroulant en fin de cycle.

Validation de la formation

- 50% en Contrôle en Cours de Formation.
- 50% en Epreuves Terminales.

L'apprenant valide un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture (Fiche RNCP n° 38076-01/01/2024).



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr